



PROVINCE DE LIEGE - ARRONDISSEMENT DE WAREMME  
Commune de Saint-Georges-sur-Meuse  
16 Rue Albert 1er - 4470

Tél : 04/259.92.54  
Fax : 04/259.41.14

CCP : 000-0025082-56  
Dexia : 091-0004442-09

Lu-Me-Je : 13h-16h30  
Ma : 13h-19h  
Ve : 8h30-12h30

Etude du Notaire ALBERT  
Chaussée Verte, 76/11  
4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Nos Réf. : N2025-037  
Vos Réf. : 00-01-1874/005-CHA  
Agent Traitant : Laurent GILLES  
Contact : 04/259.92.54

Saint-Georges-sur-Meuse, le 27/03/2025

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'information notariale réceptionnée en date du 27/02/2025, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial en vigueur et concernant le bien :

sis : **rue du vieux logis 6**  
cadastré : **B 0653 Y et B 0653 Z**  
appartenant à : [REDACTED]

*Art. D.IV.99. § 1er. Dans tout acte entre vifs, sous seing privé ou authentique, de cession, qu'il soit déclaratif, constitutif ou translatif, de droit réel ou personnel de jouissance de plus de neuf ans, en ce compris les actes de constitution d'hypothèque ou d'antichrèse, à l'exception cependant des cessions qui résultent d'un contrat de mariage ou d'une modification de régime matrimonial et des cessions qui résultent d'une convention de cohabitation légale ou d'une modification d'une telle convention, relatif à un immeuble bâti ou non bâti, il est fait mention :*

1° des informations visées à l'article D.IV.97

<b>Parcelle concernée</b>	Division: SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE Section: B Numéro: B 653 Y INS: 64065 Surface calculée: 1.64 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): <b>Rue Vieux Logis 6 , 4470 Saint-Georges-sur-Meuse</b>
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>LIEGE</b>  1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 1.64 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>

	<p><u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non</p> <p><u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non</p>
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non</p> <p>Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 64065-RMR-0001-01 Libellé: Saint-Georges-sur-Meuse Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <u>Ici</u></p> <p>Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Code carto: 64065-REP-0001-01 Libellé: Saint-Georges-sur-Meuse Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: <u>Ici</u></p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: <b>Oui</b> Code carto: 64065-QAC-0001-01 Libellé: SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE (Saint-Georges-sur-Meuse) Historique dossier: arrêté du Gouvernement wallon du 3/06/2004, publié au Moniteur belge le 16/07/2004, arrêté du Gouvernement wallon du 8/09/2005, publié au Moniteur belge le 26/09/2005 Liendoc: <u>Ici</u></p>
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non</p> <p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: <b>Oui</b> Code carto: 64065-RCB-0004-01 Libellé: Règlement communal concernant l'entretien des parcelles à bâtir ou autres Historique dossier: arrêté du 03/01/1985 (Ministre (arrêté)) Liendoc: <u>Ici</u></p>

	Code carto: 64065-RCB-0001-01 Libellé: Règlement communal relatif à l'entreposage de matériaux Historique dossier: arrêté du 18/11/1975 (Roi (arrêté)) Liendoc: <u>Ici</u> Code carto: 64065-RCB-0002-01 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 26/07/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: <u>Ici</u> Code carto: 64065-RCB-0003-01 Libellé: Règlement communal sur la création de voiries dans le périmètre des lotissements Historique dossier: arrêté du 12/01/1981 (Roi (arrêté)) Liendoc: <u>Ici</u>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être	La parcelle n'est située dans aucune zone

complétée automatiquement dans cette fiche.	
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non

<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (100% soit 1.64 ares)
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)</b>	PDLT: La parcelle se <b>situe</b> dans la Zone B PEB: La parcelle se <b>situe</b> dans la Zone C'

<b>Données AIDE:</b>	La parcelle est traversée par un ouvrage: NON La parcelle est traversée par un égout: NON La parcelle est traversée par un collecteur: NON La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON
----------------------	---

<b>Parcelle concernée</b>	Division: SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE Section: B Numéro: B 653 Z INS: 64065 Surface calculée: 10.55 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> <b>LIEGE</b>  1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 10.55 ares)  <u>Surcharges du plan de secteur</u>  <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non  <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non  Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non  Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: <b>Oui</b> Code carto: 64065-RMR-0001-01 Libellé: Saint-Georges-sur-Meuse Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <u>Ici</u>  Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: <b>Oui</b> Code carto: 64065-REP-0001-01 Libellé: Saint-Georges-sur-Meuse Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du

	<p>06/09/1991 Liendoc: <a href="#">Ici</a></p> <p>Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: <b>Oui</b> Code carto: 64065-QAC-0001-01 Libellé: SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE (Saint-Georges-sur-Meuse) Historique dossier: arrêté du Gouvernement wallon du 3/06/2004, publié au Moniteur belge le 16/07/2004, arrêté du Gouvernement wallon du 8/09/2005, publié au Moniteur belge le 26/09/2005 Liendoc: <a href="#">Ici</a></p>
<b>Guides Communaux d'Urbanisme</b>	<p>Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: <b>Oui</b> Code carto: 64065-RCB-0004-01 Libellé: Règlement communal concernant l'entretien des parcelles à bâtir ou autres Historique dossier: arrêté du 03/01/1985 (Ministre (arrêté)) Liendoc: <a href="#">Ici</a> Code carto: 64065-RCB-0001-01 Libellé: Règlement communal relatif à l'entreposage de matériaux Historique dossier: arrêté du 18/11/1975 (Roi (arrêté)) Liendoc: <a href="#">Ici</a> Code carto: 64065-RCB-0002-01 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 26/07/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: <a href="#">Ici</a> Code carto: 64065-RCB-0003-01 Libellé: Règlement communal sur la création de voiries dans le périmètre des lotissements Historique dossier: arrêté du 12/01/1981 (Roi (arrêté)) Liendoc: <a href="#">Ici</a></p>
<b>Schéma de Développement Communal</b>	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
<b>Permis d'Urbanisation</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
<b>Revitalisation urbaine</b>	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
<b>Sites à réaménager (SAR)</b>	Parcelle située dans un SAR: Non

<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Périmètre de remembrement urbain</b>	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Aléa d'inondation</b> Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	2 zone(s) d'aléa: <b>Aléa faible</b> Classement: Aléa faible par ruissellement  <b>Aléa faible</b> Classement: Aléa faible par ruissellement
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Parc naturel</b>	Parcelle située dans un parc naturel: Non
<b>Liste des arbres et haies remarquables</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5

	mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)</b>	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Servitudes</b> La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
<b>Wateringue</b>	Parcelle contenant une wateringue: Non
<b>Canalisations de gaz Fluxys</b>	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
<b>Seveso</b>	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
<b>Banque de données de l'Etat des Sols:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Zones de consultation obligatoires du sous-sol</b>	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
<b>Cavité souterraine d'intérêt scientifique</b>	Parcelle située dans une cavité: Non
<b>Eboulement</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Patrimoine - Biens classés et zones de protection</b>	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non

	Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel:</b>	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (100% soit 10.55 ares)
<b>Chemin de Grande Communication (Liège)</b>	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers</b>	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
<b>Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)</b>	PDLT: La parcelle se <b>situe</b> dans la Zone B PEB: La parcelle se <b>situe</b> dans la Zone C'
<b>Données AIDE:</b>	La parcelle est traversée par un ouvrage: NON La parcelle est traversée par un égout: NON La parcelle est traversée par un collecteur: NON La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON

**2° de l'existence, de l'objet et de la date des permis de lotir, des permis d'urbanisation, des permis de bâtir et d'urbanisme et d'urbanisme de constructions groupées, délivrés après le 1er janvier 1977, ainsi que des certificats d'urbanisme qui datent de moins de deux ans et, pour la région de langue française, des certificats de patrimoine valables ;**

→ Permis de lotir/d'urbanisation : cf. tableau point 1.

→ Le bien en cause a fait l'objet des permis de bâtir ou d'urbanisme suivants :

PURB19057 : Modification du relief du sol

→ Le bien en cause n'a pas fait l'objet de déclaration urbanistique délivrée après le 3 décembre 2005.

→ Le bien en cause n'a pas fait l'objet de certificats d'urbanisme datant de moins de deux ans.

→ Le bien ne fait pas l'objet de certificats de patrimoine valables.

**3° des observations du collège communal ou du fonctionnaire délégué conformément à l'article D.IV.102 ;**

→ Le Collège communal n'a pas de remarque particulière quant au bien concerné.

**4° que le ou les cédants ont, ou n'ont pas, réalisé des actes et travaux constitutifs d'une infraction en vertu de l'article D.VII.1, § 1er, 1, 2° ou 7°, et le cas échéant qu'un procès-verbal a été dressé.**

→ Aucune infraction urbanistique n'est connue sur le bien considéré.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

→ Le bien en cause n'a pas fait l'objet de permis d'environnement.

→ Le bien en cause n'a pas fait l'objet de déclaration environnementale de classe 3.

→ Le bien en cause n'a pas fait l'objet de permis de location.

→ Selon la documentation communale, aucune infraction environnementale n'est connue.

→ Le bien n'est pas concerné par une ordonnance d'insalubrité.

→ Le bien n'est pas concerné par un chemin ou un sentier repris à l'atlas des communications vicinales.

→ Le bien est situé le long d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante pour son utilisation actuelle.

### **IMPETRANTS**

→ En ce qui concerne toutes les questions relatives aux impétrants (présence, puissance, débit, ...), des renseignements techniques peuvent être obtenus auprès des différents distributeurs :

Eau	SWDE, BAT-Extensions, rue de la Concorde 41 à 4800 Verviers
Electricité	RESA ELECTRICITE, boulevard d'Avroy, 38 à 4000 Liège
Téléphonie/Télédistribution	VOO, rue Louvrex 95 à 4000 Liège
	PROXIMUS, rue d'Harscamp 17 à 4000 Liège
Gaz	RESA GAZ, boulevard d'Avroy, 38 à 4000 Liège

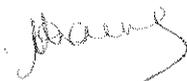
**En fonction du projet qui serait réalisé sur cette propriété, des charges d'urbanisme (emprise avec ou sans travaux d'aménagement ou de renforcements de réseaux) pourraient être imposées.**

**Un certificat d'urbanisme numéro 2 peut-être sollicité afin de répondre à cette problématique.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLEGE,

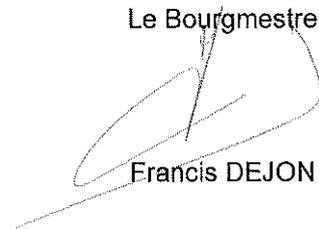
Le Directeur général



Catherine DAEMS



Le Bourgmestre



Francis DEJON

